

Sous-préfecture de Pithiviers

**ARRETE**  
**portant modification des statuts**  
**de la communauté de communes du Malesherbois**

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-20 et L 5214-16-I ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2003 portant création de la communauté de communes du Malesherbois ;

Vu la délibération du 17 décembre 2014 par laquelle le conseil de la communauté de communes du Malesherbois a décidé de modifier ses statuts ;

Vu les délibérations des communes de Coudray, Labrosse, Mainvilliers, Malesherbes, Manchecourt, Nangeville et Orveau-Bellesauve approuvant ces modifications de statuts ;

Considérant que les conditions de majorité qualifiée prévues au code général des collectivités territoriales sont remplies ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 5 I des statuts de la communauté de communes du Malesherbois relatif aux compétences obligatoires est modifié comme suit :

Au sein du bloc de compétences « aménagement de l'espace communautaire », est ajoutée la compétence suivante :

" Définition, élaboration, approbation, suivi, modification, révision et toutes interventions nécessaires aux Plan Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales ".

**Article 2** : Le sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, la présidente de la communauté de communes du Malesherbois et les maires des communes adhérentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret, et dont une copie sera transmise au directeur régional des finances publiques, au trésorier de Malesherbes, au président du conseil général du Loiret et au président de l'association des maires du Loiret

Fait à Orléans, le 22 juin 2015

Le préfet

Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire Général

Signé :Hervé JONATHAN